

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Compagnie d'assurance T.H.E. (autre nom utilisé par T.H.E. Insurance Company)

Avis de délivrance de permis
Loi sur les assurances, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 24 janvier 2014, un permis d'assureur à Compagnie d'assurance T.H.E. (autre nom utilisé par T.H.E. Insurance Company), l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance aviation*
- Assurance de biens*
- Assurance de responsabilité*

*Dans la catégorie « assurance aviation », les activités de l'assureur sont limitées à la prise en charge de risques liés à des montgolfières. De plus, toute protection offerte par l'assureur dans les catégories « assurance de biens » et « assurance de responsabilité » doit être rattachée à un produit d'assurance pouvant être offert par l'assureur dans la catégorie « assurance aviation » et faire l'objet d'une seule et même police d'assurance.

Le représentant principal au Québec est monsieur Daniel Alain Dagenais, avocat, du cabinet Lavery, de Billy, dont l'établissement d'affaires est situé au 1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal (Québec) H3B 4M4.

Le siège de l'assureur est situé au 10451 Gulf Boulevard, Treasure Island, Florida, U.S.A., 33706.

Fait le 5 février 2014

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information